

BILATÉRALE – SECRÉTARIAT DE L'ALIP SUD : L'UFAP UNSa Justice ENTENDUE SUR SON PROJET !

Saint-Pierre, le 08/10/2026

A la suite du CSA du 28/09/2026, l'UFAP UNSa Justice avait sollicité auprès de l'Administration la tenue d'une rencontre bilatérale afin d'exposer son projet concernant l'organisation du secrétariat de l'ALIP Sud. Pour rappel, cette démarche s'inscrit dans un contexte bien particulier : celui de la disparition annoncée d'un poste de PA équivalent temps plein, conséquence de l'application stricte des organigrammes de référence.

Face à cette perspective, l'UFAP UNSa Justice n'est pas restée immobile ! Fidèle à son A.D.N réformiste, notre organisation, avec ses militants de tous corps et grades confondus, a travaillé à l'élaboration d'un véritable projet organisationnel, construit à partir des réalités du terrain et des besoins des personnels.

Notre objectif est clair : permettre aux personnels administratifs que nous représentons de continuer à exercer pleinement leurs missions dans un cadre clair, sécurisé et pérenne, malgré la diminution annoncée des effectifs !

Durant plus de deux heures d'échanges, l'UFAP UNSa Justice aura ainsi porté et défendu devant l'administration un nouveau schéma de fonctionnement du pôle administratif de l'ALIP Sud.

UN PROJET CONSTRUIT PAR LES PERSONNELS, POUR LES PERSONNELS !

Notre organisation a notamment proposé d'articuler l'activité du pôle administratif autour de deux principes complémentaires : le front-office et le back-office, associés à une organisation permettant une présence sur les sites, notamment en milieu fermé, deux jours par semaine.

Ce projet ne doit rien au hasard : il est le fruit d'un travail collectif mené avec nos militants et les personnels connaissant quotidiennement les contraintes et les réalités de fonctionnement de l'ALIP Sud.

Face à la solidité de notre projet et à la pertinence des arguments développés, l'UFAP UNSa Justice a obtenu de l'Administration l'expérimentation de ce dispositif à compter du 15 novembre 2026 ! Cette expérimentation sera conduite durant trois à quatre mois, avant qu'un premier bilan ne soit dressé au cours du premier trimestre 2027, afin d'en mesurer concrètement la pertinence et l'efficacité.

Pour autant, l'UFAP UNSa Justice a été très claire : si le schéma organisationnel que nous avons présenté doit permettre aux personnels de travailler dans un cadre plus lisible et sécurisé, une organisation ne peut fonctionner sans une véritable priorisation des missions et des tâches. Cette priorisation doit également conduire à identifier clairement les missions et tâches qui ne pourront plus être assurées, au regard des moyens disponibles. Notre organisation a donc exigé que ce travail soit engagé sans attendre. Une nouvelle échéance est donc fixée avec l'Administration dès la première semaine du mois de novembre ! Le rendez-vous est pris ! L'UFAP UNSa Justice ne doute pas que ce projet, porté par les personnels et pour les personnels, saura démontrer toute son efficacité. !

**Dénoncer quand cela est nécessaire, toujours Défendre les personnels, mais aussi Proposer et Construire :
C'est aussi cela, le syndicalisme réformiste de l'UFAP UNSa Justice !**

